



# Municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville

## RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2020

En vertu des dispositions de l'article 176.2.2 du *Code municipal*, j'aimerais, dans les pages qui suivent, vous faire rapport des faits saillants du rapport financier et du rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2020 ainsi que de la rémunération des élus.

*Art. 176.2.2. du Code municipal : Lors d'une séance ordinaire du conseil tenue au plus tard en juin, le maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe.*

*Ce rapport est diffusé sur le territoire de la municipalité conformément aux modalités de diffusion déterminées par le conseil.*

### I - Les états financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2020 et le rapport de l'auditeur indépendant.

#### A) États des résultats des activités de fonctionnement au 31/12/2020.

Revenus totaux :	2 729 937 \$
Charges totales :	(2 332 893 \$)
<hr/>	
Excédent de l'exercice de fonctionnement :	397 044 \$
Amortissement (dépréciation sur les immobilisations) :	360 738 \$
Activités d'investissement :	(109 358) \$
Utilisation des excédents :	0 \$
Remboursement de la dette :	323 114 \$
<hr/>	
Excédent de fonctionnement à des fins fiscales :	971 538 \$



## Municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville

Les revenus de La Municipalité proviennent en grande partie de la taxation foncière (2 141 979\$) alors que les dépenses ou charges importantes sont l'administration générale (527 781\$), la sécurité publique (378 045 \$), la voirie (405 237\$) et l'hygiène du milieu (836 466\$).

**Les activités d'investissements de 109 358 \$** concernent les montants investis pour les frais d'ingénierie et les travaux sur les chemins 4 chemins et les frais d'étude pour le projet d'eau potable et d'égout au village. Ce montant tient compte également de l'achat du tracteur John Deere qui était en location et le droit de retour pour Compo Haut-Richelieu qui sont tous deux payés mensuellement par le biais d'un financement. Quant à l'utilisation des excédents, elle porte sur les dépenses en cours d'année qui n'étaient pas prévues dans le budget 2020.

B) État de l'excédent non affecté accumulé au 31 décembre 2020

Excédent (déficit) non affecté au 1 <sup>er</sup> janvier 2020 :	(351 838 \$)
Affectations : Excédent affecté	
Investissements	
<b>Excédent (déficit) au 31 décembre 2020 :</b>	<b>971 538 \$</b>
<b>Solde au 31 décembre 2020</b>	<b>619 700 \$</b>

C) Rapport de l'auditeur indépendant.

Le rapport de l'auditeur indépendant, en date du 2 août 2021, indique que les états financiers représentent fidèlement la situation financière de la municipalité. Ce rapport peut être consulté au bureau municipal. *À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image de la situation financière de la Municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville au 31 décembre 2020, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (sa dette nette) et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice terminé à cette date conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.*



# Municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville

## II - La rémunération des élus.

Pour l'année 2020, conformément à la *Loi sur la rémunération des élus municipaux* ainsi qu'au règlement n° 2018-19 sur le traitement des élus, les rémunérations ont été les suivantes :

	Fonction	Municipalité		Organismes mandataires ou supramunicipaux*	
		Rémunération	Allocation de dépenses	Rémunération	Allocation de dépenses
Renée Rouleau	Mairesse	10 567 \$	3 566 \$	1 758 \$	879 \$
David Adams	Conseiller	4 495 \$	2 248 \$		
Chad Whittaker	Conseiller	3 357 \$	1 678 \$	790,83 \$	
Chad Whittaker	Maire suppléant	3 416 \$	1 708 \$	879 \$	439 \$
Serge Beaudoin	Conseiller	1 838 \$	919 \$		
Serge Beaudoin	Maire	4 555 \$	2 278 \$	586 \$	293 \$
Karine Beaudin	Conseiller	4 495 \$	2 248 \$		
Gérald Grenon	Conseiller	4 495 \$	2 248 \$	673,22 \$	73 \$
Lyne Côté	Conseiller	4 495 \$	2 248 \$		

- MRC du Haut-Richelieu et Régie intermunicipale d'approvisionnement en eau potable Henryville-Venise

La rémunération des élus comprend la rémunération et les allocations de dépenses que chaque membre du Conseil reçoit de la Municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal en l'occurrence, la MRC du Haut-Richelieu et la Régie Intermunicipale d'Approvisionnement en Eau Potable Henryville-Venise.

Les rémunérations de Mme Renée Rouleau et M. Serge Beaudoin sont calculées au prorata des jours où ils ont occupé leur fonction.

De plus, à titre de membre du Conseil de la MRC du Haut-Richelieu, Mme Renée Rouleau, ex-mairesse a reçu une rémunération de base de 1 758 \$ et une allocation de dépenses de 879 \$. M. Beaudoin a perçu une rémunération de 586 \$ et 293 \$ pour l'allocation de dépenses de la MRC du Haut-Richelieu.



## *Municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville*

Alors qu'il agissant comme maire suppléant, M. Chad Whittaker a reçu une rémunération de 879 \$ et une allocation de dépenses de 439 \$ de la MRC du Haut-Richelieu.

MM. Chad Whittaker et Gérald Grenon ont reçu une rémunération de la Régie Intermunicipale d'Approvisionnement en Eau Potable Henryville-Venise alors qu'il agissait comme conseillers de la Municipalité, soit de 790,83 \$ pour M. Whittaker et de 527,22 \$ pour M. Grenon.

M. Serge Beaudoin, maire

Le 3 août 2021